



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 113 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 24 février 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres datées des 11, 20, 25 et 28 janvier et des 1^{er}, 4, 8 et 23 février 2005 (A/59/668 et Add.1 à 7), j'ai l'honneur de vous informer que la Côte d'Ivoire a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi **Annan**

